

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 à 20 h.

Sont présents à cette séance, mesdames les conseillères Brigitte Gagné et Jacynthe Perron ainsi que messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair formant quorum sous la présidence de son Honneur monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le directeur général, monsieur Régis Girard.

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h04 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### **RÉSOLUTION No 2015-100**

#### **Acceptation de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **RÉSOLUTION No 2015-101**

#### **Acceptation des procès-verbaux du 4 et 11 mai 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 4 et 11 mai 2015 soient acceptés tels que rédigés.

#### **RÉSOLUTION No 2015-102**

#### **Acceptation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- |   |              |
|---|--------------|
| - en date du 1 <sup>er</sup> juin 2015 totalisant la somme de :<br>(factures à payer) (chèques Nos 34160 à 34213) | 178 094.15\$ |
| - en date du 1 <sup>er</sup> juin 2015 totalisant la somme de :<br>(factures payées)                              | 63 912.97\$  |

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

---

Régis Girard, directeur général

## Rapport des dépenses engagées

**Dépôt** Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois de mai, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

### **RÉSOLUTION No 2015-103** Programme d'aide aux zones de villégiature « Accord de subventions »

CONSIDÉRANT la résolution No 2004-080 de ce conseil, en date du 1<sup>er</sup> mars 2004, ayant pour objet l'adoption de la politique d'aide aux zones de villégiature; laquelle prévoit le versement d'une subvention aux organismes admissibles le, ou vers le, 15 juin de chaque année. Note : Cette résolution fut modifiée le 6 mai 2013 par la résolution No 2013-119.

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la municipalité a déterminé le montant à verser à partir des fiches d'évaluation de chaque domaine admissible, selon les données inscrites au 26 mai 2015.

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire modifier et remplacer le quatrième énoncé afin de prévoir que les sommes versées le, ou vers le, 15 juin de chaque année, soient limitées à 60% de la subvention autorisée, et que le solde de 40% soit versé après acceptation de la reddition de comptes.

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire modifier le septième énoncé dans le but de prévoir le dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, et que le rapport déposé soit sous forme de reddition de comptes, y incluant une copie de toutes les factures jugées admissibles pour des travaux réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de chaque année.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise le versement des subventions suivantes, dans le cadre du programme d'aide aux zones de villégiature pour l'année 2015 :

	<u>Évaluation</u>		<u>Taux foncier</u>		<u>% accordé</u>		<u>Subvention</u>
- Domaine Île des saules Inc. :	4 169 800\$	x	1,21\$/100\$	x	16%	=	8 073\$
- Domaine Parent Inc. :	8 197 100\$	x	1, 21\$/100\$	x	16%	=	15 870\$
- Domaine Martel Saint-Prime :	1 057 000\$	x	1, 21\$/100\$	x	16%	=	2 046\$
- Association Résidents Domaine Bouchard :							
(Ajustement à faire suite au trop versé en 2014 : Subvention de 5 797\$ - dépenses admissibles de 3 923\$ = 1 874\$)							
	3 299 400\$	x	1, 21\$/100\$	x	16%	=	6 388\$ -1 874\$ = 4 514\$

QUE ce conseil procède à une modification de la politique d'aide aux zones de villégiature adoptée le 1<sup>er</sup> mars 2004, afin d'y prévoir les éléments mentionnés aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Considérant ci-haut.

**RÉSOLUTION No 2015-104**     **Adoption des états financiers 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Prime**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Prime, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014, et prévoyant un déficit d'opération de 91 903\$ soient approuvés par ce conseil; lequel prévoit une contribution à verser par la municipalité de Saint-Prime de 9 190\$ et un trop-perçu par l'OMH de 1 298\$ au 31 décembre 2014.

QUE ce conseil approuve également l'État de la variation des contributions du programme de supplément au loyer, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014, lequel prévoit une contribution à verser par la municipalité de Saint-Prime de 1 488\$.

**RÉSOLUTION No 2015-105**     **Prévisions budgétaires révisées de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Prime pour l'année 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires révisées de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Prime pour l'année 2015 prévoyant pour les deux ensembles immobiliers des dépenses globales de 186 576\$, incluant l'application du plan pluriannuel d'intervention (PPI) ; et une contribution municipale de 6 096\$ avant ajustement du trop-perçu 2014 au montant de 1 298\$, pour un versement ajusté de 4 798\$.

**RÉSOLUTION No 2015-106**     **Passif au titre des sites contaminés – Mandat à Groupe Qualitas Inc.**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de **4 788\$** plus taxes et mandate le Groupe Qualitas inc. pour la réalisation du travail d'inventaire nécessaire à l'application de la nouvelle norme comptable, soit le chapitre *SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés* du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public; le tout conformément à leur proposition d'honoraires, en date du 22 mai 2015.

**RÉSOLUTION No 2015-107**     **Fonds de la ruralité de la MRC du Domaine-du-Roy, enveloppe territoriale – Projet de l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) Filiale Lac-St-Jean intitulé : Santé et bien-être des hommes et valorisation engagement paternel**

ATTENDU QU'en mars 2015, *l'Association canadienne pour la santé mentale Roberval* a déposé une demande de subvention dans l'enveloppe territoriale du Fonds de la ruralité 2014-2019 de la MRC du Domaine-du-Roy pour la valorisation de l'engagement paternel et de la santé des hommes;

ATTENDU QUE ce projet consiste à mettre l'engagement paternel ainsi que la santé et le bien-être des hommes en valeur et en faire un sujet d'importance sur notre territoire, le tout en lien direct avec le Chantier population et qualités de vie;

ATTENDU QUE ce projet a plusieurs objectifs, dont la création d'un carrefour de références sur la santé des hommes pour le territoire du Domaine-du-Roy via le site internet de l'association pour les intervenants et la population en général;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

d'appuyer la demande de l'Association canadienne pour la santé mentale Roberval à l'enveloppe territoriale du Fonds de la ruralité de la MRC du Domaine-du-Roy.

**RÉSOLUTION  
No 2015-108**      **Congrès 2015 de la Fédération québécoise des municipalités**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense suffisante en guise d'inscription, plus les frais inhérents au déplacement et à l'hébergement, pour la participation de monsieur le maire aux 74<sup>e</sup> Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui auront lieu au Centre des congrès de Québec du 24 au 26 septembre 2015 sous le thème « Au cœur de l'action ».

**RÉSOLUTION  
No 2015-109**      **Prolongement rue des Cerisiers – Demande d'autorisation auprès du MDDELCC – Nouvel engagement supplémentaire**

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des résultats de toxicité effectués dans le cadre du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU) à l'effluent de la station d'épuration, il s'avère que le taux de mortalité des truites arc-en-ciel soumises au test a été supérieur à 50% lorsqu'elles ont été exposées à l'effluent non dilué; ce qui amène une non-conformité à l'article 7 du ROMAEU.

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques du Québec (MDDELCC) souhaite obtenir d'autres engagements par résolution municipale avant d'émettre le certificat d'autorisation visant le prolongement de la rue des Cerisiers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Prime s'engage à :

- 1) Octroyer un mandat pour des services professionnels auprès d'une personne compétente en la matière (écotoxicologue), afin d'effectuer les études et les diagnostics nécessaires pour déterminer les causes de la toxicité aiguë de l'effluent;
- 2) Fournir au MDDELCC et ce, avant le 31 octobre 2015, le rapport final de l'écotoxicologue comprenant les causes de la toxicité et des solutions possibles afin de régler la problématique.

**RÉSOLUTION  
No 2015-110**      **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Demande de subvention**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Régis Girard, à déposer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2015-2016. Les travaux visés consistent principalement en l'amélioration du drainage sur une section du chemin du 6<sup>e</sup> rang, soit plus spécifiquement le remplacement d'un ponceau suite à l'effondrement de celui-ci; ainsi qu'en l'amélioration de la sécurité des usagers sur le chemin du 3<sup>e</sup> rang par l'ajout de glissières de sécurité.

**RÉSOLUTION  
No 2015-111**

**Prolongement rue des Cornouillers – Demande d’autorisation auprès du MDDELCC**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU :

- 1) QUE ce conseil accepte les documents déposés (plans, devis et estimation budgétaire) par la société *Stantec Experts-conseils ltée*, en date du 23 mars 2015, sous le numéro de dossier 158300005-300-VR, relativement aux travaux de voirie et d’infrastructures visant le prolongement de la rue des Cornouillers, et mandate ces derniers, pour présenter au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques du Québec (MDDEFP) une demande d’autorisation relative à l’exécution des travaux.
- 2) QUE ce conseil s’engage à ce qu’une attestation de conformité des ouvrages soit transmise au MDDELCC lorsque les travaux seront achevés (attestation préparée par le consultant).
- 3) QUE ce conseil autorise l’émission d’un chèque au montant de **562\$** représentant le paiement des frais exigibles relativement à l’arrêté ministériel sur la tarification des demandes d’autorisation du MDDELCC.

**RÉSOLUTION  
No 2015-112**

**Marquage des chaussées**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense approximative de 12 000 \$, équivalant au montant de la prévision budgétaire 2015, pour le marquage des chaussées de la municipalité de Saint-Prime, saison 2015.

**RÉSOLUTION  
No 2015-113**

**Emplois d’été au Service des loisirs et aux Travaux publics « Rapport d’embauche»**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint a amorcé le processus de recrutement pour les emplois d’été prévus au service des loisirs et aux travaux publics; le tout selon la politique de dotation des ressources humaines entrée en vigueur le 14 octobre 2003.

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement est maintenant terminé et qu’un rapport fut soumis au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport déposé par le directeur général adjoint, en date du 26 mai 2015. Note : 1) Ce rapport indique le service, le nom, et la durée de l’emploi de chaque étudiant retenu.

**Tour Solidaire pour le Burkina Faso et l’Équateur – Autorisation de passage**

**RÉSOLUTION  
No 2015-114**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil donne une autorisation de passage et de halte au Centre de Solidarité Internationale du Saguenay – Lac-Saint-Jean afin de permettre à leur groupe de cyclistes et d’accompagnateurs de circuler dans les limites de la Municipalité de Saint-Prime le **samedi 15 août** prochain dans le cadre de leur 29<sup>e</sup> Tour Solidaire pour le Burkina Faso et l’Équateur.

**RÉSOLUTION**    **Ajournement**  
**No 2015-115**

À 20h30, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron et APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau et RÉSOLU PAR ce conseil que l'assemblée soit ajournée au lundi 11 mai 2015, à compter de 20 heures.

---

**Lucien Boivin,**  
**Président de l'assemblée**

---

**Régis Girard,**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====